

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer, directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis

Communiqué de presse

26 janvier 2017



VIF SUCCES DU PREMIER EMPRUNT EN EUROS DE L'ANNEE

4,0 milliards d'euros - Maturité : 5 ans - Coupon : 0,125%

Après l'émission d'un emprunt en dollars le 5 janvier, la CADES poursuit la réalisation de son programme de financement avec l'émission d'un emprunt de 4 milliards d'euros.

Patrice Ract Madoux, Président du Conseil d'Administration de la CADES, a déclaré à cette occasion :
« Après une émission réussie en dollars dès les tous premiers jours de janvier, cet emprunt en euros démontre une fois encore, l'intérêt et la confiance des investisseurs internationaux dans les émissions de la CADES »

Principales caractéristiques de l'émission

Le prix de cette émission de coupon 0,125 %, de maturité 25 novembre 2022, a été fixé à 99,383%. Cette transaction a été conclue avec un écart de 13 points de base par rapport à l'OAT de référence (OAT 2,25% octobre 2022).

La CADES a mandaté Citi, Crédit Agricole CIB, Natixis et Société Générale CIB en tant que chefs de file et DZ Bank, Helaba, LBBW et Nord LB, co-chefs de file pour diriger cette opération.

La confiance des investisseurs internationaux

Au terme de la construction du livre d'ordres ouvert le 25 janvier 2017 en début de matinée et clôturé en milieu de journée, soit en moins de 3 heures, la demande totale a atteint un montant de plus de 5 milliards d'euros, dont 4 milliards d'euros ont été servis.

Cette nouvelle opération souligne le fort intérêt des investisseurs internationaux pour les emprunts émis par la CADES avec près de 70% des allocations réalisées hors de France. Ainsi le placement s'est effectué pour 31% en France, 25% en Allemagne, 16% au Royaume -Uni, 15% dans le reste de l'Europe et 13% en Asie.

Les banques ont souscrit plus de de la moitié de l'emprunt (51%), suivies par les gérants de fonds pour 24%, par les banques centrales et institutions officielles pour 18%, et les compagnies d'assurance pour 7 %.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et surtout pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie et des Finances et des ministres chargés de la Sécurité Sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration paritaire et un comité de surveillance qui comprend en outre quatre parlementaires.

Fort de la mission confiée par le Parlement français, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

**CADES
REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR**



Patrice Ract Madoux

Président du Conseil d'Administration
01 55 78 58 03
patrice.ract-madoux@cades.fr

Alexandre Commerot

01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr



Isabelle Dray

Relations presse
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.